

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 24 JUILLET 2024 à 20h30

Le 24 juillet 2024 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile

Absents : DEZON Marie-Pierre (proc à F. BOINOT) ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle (proc à A-M LAFOND) ; BONNARDEL Isabelle (proc à B. ARRIVÉ) ; LACOUX Jean-Marc (proc à C. GRANGE) ; NICOLAS Marie-Noëlle

Secrétaire : Florence BOINOT et Cécile GRANGE

Présents : 9 Représentés : 4 Absents : 6 Votants : 13

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = Florence BOINOT et Cécile GRANGE

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 13 POUR

3- Installation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à la CC Val de Charente = 13 POUR

Lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 février dernier à la CC Val de Charente, il a été évoqué dans les projections 2024 le transfert de la salle polyvalente de Ruffec.

Pour ce faire, la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** doit être installée.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Afin de tenir compte des dernières élections municipales, **la communauté de communes doit procéder à la création de la CLECT et en déterminer sa composition**, à la majorité des deux tiers. Si le nombre total de membres de la CLECT est laissé à l'appréciation du conseil, l'article précise que **chaque conseil municipal doit y être représenté par au moins un représentant, choisi parmi ses membres**.

Le juge administratif a confirmé que « les membres des conseils municipaux des communes appelés à siéger à la CLECT ne peuvent être légalement désignés que par le conseil municipal des communes membres de l'EPCI » (TA Orléans, 24 août 2011, commune de Gien, n°1101381).

Par conséquent, il n'appartient pas au conseil communautaire d'établir directement la liste des membres de la CLECT, cette compétence revenant à chaque conseil municipal.

La CLECT devra élire en son sein son président et son vice-président. Le président est alors en charge de convoquer les membres et de fixer l'ordre du jour. La première séance doit être dédiée à l'élection du président et du vice-président, pour assurer la régularité de la convocation et de l'ordre du jour des séances suivantes. Elle peut faire appel à des experts pour l'exercice de sa mission. Un règlement intérieur peut être arrêté pour fixer les modalités de vote (quorum, majorité, bulletin secret, ...) et les règles de fonctionnement (transmission préalable des pièces nécessaires au vote) au sein de la CLECT.

Les membres de la commission « finances » à la CC Val de Charente, réunie le 27 mai 2024, proposent de composer la CLECT à l'identique du conseil communautaire et retiennent le nombre de 50 membres. Il a été rappelé cependant que la désignation des membres de la CLECT relève de la responsabilité des conseils municipaux. Par conséquent, ce ne peut être qu'une proposition faite aux conseils municipaux.

Le Conseil Municipal conserve les élus déjà en place : Monsieur le Maire, Anne-Marie LAFOND et Patrick GASTARD.

4- Présentation de la proposition du SDEG16 pour les bornes électriques = 13 POUR

Le SDEG 16 (Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente) nous propose l'installation de deux bornes pour charge rapide de véhicules électriques, place Edgard Saulnier du côté de la boulangerie, courant septembre 2024. La maintenance et l'assistance sera effective pendant 10 ans par le SDEG16. La contribution de la collectivité sera de 6 461.07 € si la prime Advenir est attribuée sinon nous aurons à charge un montant de 10 461.07 €.

5- RPQS assainissement collectif 2023 = 13 POUR

Le nombre d'abonnés a légèrement augmenté (29 013 m³ en 2023) et la commune a refait faire 800 mètres de réseaux, avec un coût d'environ 600 €/m, nécessaire pour la réhabilitation de la station d'épuration.

6- Convention de mutualisation des fluides et mutualisation de service avec la CC Val de Charente = 13 POUR

Tous les 3 ans, avec la CC Val de Charente, nous renouvelons les conventions suivantes :

- Mutualisation des fluides de l'ALSH pour l'eau et la taxe d'ordures ménagères
- Mutualisation de service pour l'entretien des écoles : service bâtiment à 24 €, service voirie à 28 € et service espaces verts à 22 € pour la période du 3 septembre 2024 au 2 septembre 2027.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les 2 conventions.

7- Renouvellement de la convention avec l'ADANC = 13 POUR

Actuellement, une convention de mise à disposition de la salle des fêtes est en place de manière gratuite, car votée l'an passé. La salle des fêtes de La Faye n'étant pas en état de recevoir l'association, elle demande le renouvellement de la convention. Le Conseil accepte de renouveler dans les mêmes conditions.

8- Création d'un groupe de travail sur le PLUi :

Anne-Marie LAFOND est référente avec l'aide d'Audrey LACOMBE, en tant que technicienne.

Marie-Amélie RIVET, technicienne du PLUi à la CC Val de Charente, a transmis un tableau Excel à compléter, avant le 19 août prochain, accompagné de 5 cartes consultables par tous les membres du Conseil Municipal. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose la formation d'un groupe de travail : Anne-Marie LAFOND, Patrick GASTARD, Pascal BŒUF, Laurent LOISEAU et Pierrette PIERRON.

Suite au travail réalisé par ce groupe, et en collaboration avec la CC Val de Charente, trois réunions sont prévues à la salle des fêtes, en septembre, octobre et novembre 2024.

9- Réunion avec l'ATD16 et le PETR concernant l'étude globale énergétique de l'ancienne CDC

Pour information, les locaux actuels (côté mairie) datent de presque un siècle.

Pierre BRETON et Bruno ARRIVÉ étaient présents à cette réunion. Il n'est pas évident de se projeter pour pouvoir l'acquérir. De plus, il y aurait une aide à la réhabilitation mais pas à l'acquisition. L'impératif, au préalable, serait de vendre du bâti ancien ou inutile.

10- La station-service

Monsieur le Maire explique que, Frédéric FOREST n'étant plus intéressé par la reprise de la station-service, ce projet a été proposé à Maud (« Ô comptoir de Maud) et à Benoît CHAUVIN. Maud n'est pas intéressée ; Benoît y réfléchit. La cheffe de projet « Villages d'Avenir » a été associée.

11- Proposition de la communauté protestante pour le Temple

Le Temple de Villefagnan est un bâtiment historique et classé.

Monsieur le Maire a reçu Mme Tonka de l'association protestante. Cette dernière propose à la commune, l'acquisition du bâti pour l'euro symbolique. Les élus présents pensent qu'un état des lieux s'impose avant de prendre une décision.

12- Information sur le traitement des dérogations du collège :

Les parents demandent des dérogations pour que leurs enfants aillent dans d'autres établissements, ce qui peut provoquer la fermeture de classe. Cependant, Monsieur le Maire n'a aucun pouvoir et/ou avis à donner car les dérogations « collègue » sont gérées par l'inspection académique.

13- Sécurité pour l'organisation du 14 juillet

La route de Chef-Boutonne n'a pas été fermée. Défaut de transmission, d'exécution et de contrôle. L'éclairage public doit être rétabli. Une enquête de gendarmerie est en cours concernant le délit de fuite nocturne.

14- Animations et spectacles à venir =

- « La Veillée », le 1^{er} août : peu d'agents techniques disponibles (congrés et/ou MO). Quelques élus seront présents et aidants.
- « Festiv'asteur » : pour valoriser le spectacle, proposition de faire 15 entrées à 12 €, soit une subvention exceptionnelle de 180 € = **13 POUR**
- « Fête du Vent », le 4 août : comme pour la Veillée, Florence BOINOT sollicite les élus. Deux conventions sont signées : la 1^{ère} avec l'association des Traits Charentais qui demande une subvention de 1 000 € et la 2^{nde} avec l'association « Poudrée et masquée en Charente » qui demande une participation de 100 € = **13 POUR**

15- Devis

- Gros travaux de voirie (terrassement, caniveaux, travaux de récupération des eaux pluviales...) :
 - *SOGEA = 11 086.33 € HT
 - *BERNARD TPGT = 12 874.62 € HT = **6 POUR, 2 ABSTENTIONS et 5 CONTRE**
- 7 Panneaux pour indiquer la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) - Chemin du Grand Moulin :
 - *MAVASA = 431.90 € HT = **13 POUR**

16- Informations et questions diverses

- Isabelle EPINOUX, actuellement à 17H30, demande une augmentation de son temps de travail. Une proposition à l'augmenter jusqu'à 30H/semaine est faite = **8 POUR, 3 ABSTENTIONS et 2 CONTRE**
- Cécile GRANGE soulève le problème de non disponibilité des agents techniques pour les visites du Moulin des Pierres Blanches, cet été.
- Bruno ARRIVÉ a accepté la gestion de la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) avec Justine PIGNOUX. Au niveau de la Maison de Santé, il faut revoir les règles de fonctionnement pour les charges.
- Laurent LOISEAU signale que le club de rugby demande une participation par la prise en charge des fournitures (tuyaux, etc...) pour refaire les toilettes du Club House et les joueurs feront l'installation : avis favorable du Conseil.

Séance levée à 23H30.

